

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021**

Le **jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 18 h 45**, les membres du Conseil Municipal de la commune de LOOZE, se sont réunis, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHAT Laurent, Maire

**Présents** : CHAT Laurent, LALOYAUX Evelyne, ROSALIE Eric, CHEVALLIER Malika, DAUDEY Corinne, DUPRÉ Géric, GAUCHOT Romaric, GONCALVES DO RIO Hélène, LALOYAUX Jordan, LEFÈVRE Guillaume, et VATHONNE Vanessa

**Absents** : aucun

**Secrétaire de séance** : ROSALIE Eric

**DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET SEA (M49)**

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de rectifier une erreur de saisie dans le budget entre opération réelle et opération d'ordre budgétaire en **dépenses de fonctionnement**, comme suit : Cpte 673 : - 10 000 € [opération réelle] - Cpte 673 (042) : + 10 000 € [opération d'ordre budgétaire]

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'ajustement proposé.

**REDEVANCE 2021 POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF**

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, décide d'appliquer à GRDF, pour l'année 2021, une redevance d'un montant de 299 € pour l'occupation du domaine public par ses réseaux.

**REDEVANCE 2021 POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE**

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, décide d'appliquer à ORANGE, pour l'année 2021, une redevance d'un montant de 520,23 € pour l'occupation du domaine public par ses réseaux.

**REMBOURSEMENT D'UN TROP PERCU SUR FACTURATION D'EAU**

Le Maire signale au Conseil Municipal qu'une erreur de saisie a été faite dans le logiciel de facturation de la consommation d'eau relevée au moment du départ de la commune de M. et Mme MINARD Jean-Luc, domiciliée au 19 route de Joigny. Il précise que le nombre de mètre cube d'eau facturé en trop est de 109 m<sup>3</sup>, représentant ainsi un montant de 271,10 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 271,10 € TTC à M. et Mme MINARD Jean-Luc, et charge le Maire de procéder au remboursement.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU ET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2020**

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire présente à son assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, destiné notamment à l'information des usagers. Les principales conclusions sont : un rendement du réseau d'eau potable en amélioration : un rendement du réseau d'eau potable en amélioration (87,2 % contre 79,5 % en 2019) résultant du renouvellement de plusieurs tronçons de canalisation ces dernières années, une très bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée, des normes de rejets de la station d'épuration respectées en dépit d'ouvrages montrant des signes importants de dégradation, une évacuation des boues de station dans un centre de traitement agréé en raison de l'interdiction d'épandage liée au Covid-19 et des analyses des boues conformes à la réglementation, des dépenses de fonctionnement maîtrisées permettant de dégager un excédent en baisse toutefois en raison de la rectification des amortissements de subventions surévaluées en 1999 et 2000.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

**REMBOURSEMENT D'ACOMPTE POUR NON-LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des restrictions d'usage liées au Covid-19 la location de la salle polyvalente les 15 et 16 mai 2021 a été annulée. Le désistement n'étant pas du fait du locataire, il convient de procéder au remboursement de la somme déjà versée, à savoir 90,00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme déjà versée suite à l'annulation de cette location et autorise le Maire à procéder au remboursement.

**REPLACEMENT DES LUMINAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE PAR DES LEDS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SDEY**

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant le remplacement des luminaires de la salle polyvalente par des Leds, s'élevant à 1 194,34 € HT. Il précise que ces travaux sont éligibles à l'appel à projets de rénovation énergétique partielle des bâtiments, subventionné par le SDEY.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, accepte l'estimation présentée et sollicite une subvention de 30% auprès du SDEY.

### **ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT PROPOSÉ PAR LE CDG 89**

Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020 toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes. Considérant que le CDG 89 propose de mettre en place ce dispositif, pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande, il est proposé au conseil municipal de conventionner avec le CDG 89 pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes, au tarif annuel de 100 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, décide d'approuver la convention pour la mise en place du dispositif de signalement par le CDG 89, en accepte les modalités, autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette décision.

### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DU BOUCHOT**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'indivision GIRAUDIN possède une parcelle de terrain cadastrée F1 rue du Bouchot, dont une partie, représentant une superficie de 195 m<sup>2</sup>, déborde sur le domaine public.

Afin de régulariser la situation, il est proposé d'acquérir cette partie de parcelle, au prix de 5 €/m<sup>2</sup>, tel que défini par le Conseil Municipal lors de sa séance du 21/12/2020.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, décide d'acquérir la partie de la parcelle F1 débordant sur le domaine public, pour une superficie de 195 m<sup>2</sup>, au prix de 975 €, décide de prendre en charge le frais de bornage nécessaire à l'intégration de cette partie de parcelle dans le domaine public, ainsi que les frais notariés correspondant à l'acquisition, et autorise le Maire à faire toutes les diligences pour aboutir à l'acquisition de ce bien immobiliers et à signer les documents nécessaires à celle-ci.

### **STERILISATION DES CHATS ERRANTS**

Le Maire expose au Conseil Municipal la problématique des chats errants dans le centre bourg de la commune. Aussi, afin de limiter leur prolifération, il est proposé de mettre en œuvre un programme de stérilisation des chats sans maître, en recourant aux services au Docteur Rabdeau, vétérinaire à Joigny pour un coût de prestation de 97 € pour une chatte et de 57 € pour un chat.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité, décide d'engager un programme de stérilisation des chats errants, accepte la proposition financière du Docteur Rabdeau, décide de solliciter des subventions auprès des associations de protection des animaux et dit que les crédits seront prévus au budget.

### **AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Remplacement des lanternes d'éclairage public : la Commune a été informée que l'opération de remplacement des lanternes d'éclairage public par des Leds n'a pas été retenue par le SDEY au programme de travaux 2021, faute de crédit suffisant. L'opération sera inscrite au programme de 2022, mais avec néanmoins une baisse de la subvention de 70 % à 60 %, soit une perte de 10 000 €.
- Rapports d'audit énergétique : 2 audits ont été réalisés, dans le cadre du service de Conseil en Energie Partagé(CEP) proposé par le SDEY, sur les bâtiments « salle polyvalente/mairie » et « école » avec des préconisations chiffrées visant à réduire les besoins en énergie. Des choix seront à faire par le Conseil Municipal dans les prochains mois.
- Point sur les travaux en cours : est en cours la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux de réfection de la toiture de l'église.
- Point sur les travaux projetés : sont projetés, en juillet, la liaison entre le chemin des Ferreux et la rue de la Brosse par l'entreprise MR Terrassement pour un montant de 10 125 € HT et, en août, la réfection des revêtements de chaussée route de La Fourchette, rue de la Bergerie et rue Suzanne Créneau.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19 heures 55.

**MODIFICATION DES HORAIRES DES DECHETERIES**  
**de JOIGNY et SAINT-JULIEN-DU-SAULT**  
**du 1<sup>er</sup> JUILLET au 31 AOUT**  
**OUVERTURE du LUNDI au SAMEDI**  
**de 7h30 à 13h30**